



Municipalité de *Napierville*

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 03 novembre, le règlement suivant :

- > ***Règlement numéro 421-5 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses de passe des contrats et l'embauche d'employés au nom de la municipalité.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 14 novembre 2022.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière